

COMMUNIQUE DU SECRETAIRE GENERAL DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

à l'issue des débats du COMITE NATIONAL en sa
séance du 19 mars 2010

A l'unanimité,

les membres du Comité National de l'Enseignement Catholique ont exprimé leur très grand mécontentement devant le retard de versement des forfaits d'externat pour la part due aux établissements en application de la loi Debré.

Le dysfonctionnement informatique ne justifie pas ces retards qui auront duré au moins deux mois.

Dans le même temps, les établissements ont du négocier auprès de leurs banques des facilités de trésorerie dont les agios vont diminuer d'autant le montant du forfait consacré au fonctionnement.

De ce fait, les établissements seraient fondés à demander à l'Etat le dédommagement des sommes relatives à ces agios.

Dès la semaine prochaine, le Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique sollicitera une audience auprès du Ministre de l'Education Nationale pour analyser cette situation et faire le point sur les autres dossiers difficiles de la période présente.

Paris, le 19 mars 2010